

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2014/2533(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le sommet UE-Russie (28 janvier 2014)		
Sujet 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie		
Zone géographique Russie Fédération		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
05/02/2014	Débat en plénière		
06/02/2014	Résultat du vote au parlement		
06/02/2014	Décision du Parlement	T7-0101/2014	Résumé
06/02/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2533(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0149/2014	04/02/2014	EP	
Proposition de résolution		B7-0150/2014	04/02/2014	EP	
Proposition de résolution		B7-0151/2014	04/02/2014	EP	
Proposition de résolution		B7-0152/2014	04/02/2014	EP	
Proposition de résolution		B7-0156/2014	04/02/2014	EP	
Proposition de résolution		B7-0159/2014	04/02/2014	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B7-0150/2014	04/02/2014		

Résolution sur le sommet UE-Russie (28 janvier 2014)

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le sommet UE-Russie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et GUE/NGL.

Les députés ont rappelé que le sommet UE-Russie du 28 janvier 2014 s'est limité à une réunion de trois heures axée sur un nombre limité de points, témoignant des défis auxquels sont confrontées les relations entre l'Union et la Russie, essentiellement en raison de la pression exercée par la Russie sur les partenaires orientaux.

Le Parlement a réaffirmé que le dialogue UE-Russie sur les questions liées au voisinage commun devrait se fonder sur les principes fondamentaux de la souveraineté et de l'indépendance des pays du voisinage en ce qui concerne le choix de leurs alliances politiques et commerciales. Il a toutefois regretté que les dirigeants russes considèrent le partenariat oriental de l'Union comme une menace pesant sur leurs intérêts politiques et économiques, estimant au contraire que la Russie tirerait au contraire profit d'un accroissement des activités commerciales et économiques et qu'un voisinage stable et prévisible viendrait renforcer sa sécurité. Il s'est également opposé à l'intention de la Russie de continuer à considérer que la région du partenariat oriental fait partie de sa sphère d'influence tout en estimant que seuls les citoyens ukrainiens devraient avoir le droit de décider de l'avenir de leur pays.

Les députés ont également réaffirmé que, contrairement à l'union douanière défendue par la Russie, les accords conclus par l'Union avec les pays du partenariat oriental sur une zone de libre-échange approfondie et complète n'interdisent pas à ces derniers de nouer des relations de libre-échange avec des pays tiers.

Le Parlement a demandé que, lors du prochain mandat de la Commission européenne, les responsabilités au niveau de l'Union européenne pour ce qui touche à la Russie soient coordonnées de manière efficace. Pour ce faire, le vice-président/haut représentant devrait se voir confier un rôle clair et central et les États membres devraient se montrer déterminés à parler à la Russie d'une seule voix.

La résolution a également examiné les questions suivantes :

Politique énergétique : Le Parlement a souligné l'importance de la sécurité énergétique et le fait que l'approvisionnement en ressources naturelles ne devrait pas être utilisé comme un outil politique. Il a demandé que la coopération UE-Russie dans le domaine de l'énergie soit guidée par les principes d'interdépendance et de transparence et quelle repose solidement sur les principes du marché intérieur, y compris le troisième paquet «Énergie», notamment en ce qui concerne l'accès des tiers, et sur les principes du traité sur la charte de l'énergie (TCE). Il a également demandé l'instauration d'une coopération étroite entre l'Union et la Russie en ce qui concerne la fourniture de matières premières et de terres rares, en particulier celles qui sont considérées comme cruciales, et demandé le respect des règles internationales, notamment celles de l'OMC.

La Russie a été invitée à renforcer sa contribution à la lutte contre le changement climatique et à se fixer une deuxième période d'engagement en ratifiant l'amendement de Doha au protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Droits de l'homme : Le Parlement a exprimé son inquiétude à propos de l'évolution de la situation relative au respect et à la protection des droits de l'homme et des principes, des règles et des procédures démocratiques communément admis, notamment par la loi sur les «agents étrangers», la législation anti-LGBT, le repénalisation de la diffamation, la loi sur la trahison et la législation qui régit les manifestations publiques; demande instamment à la Russie de respecter ses engagements internationaux en sa qualité de membre du Conseil de l'Europe. Il a fait part de sa préoccupation au sujet de l'absence d'évolution quant aux modalités des concertations en la matière entre l'Union et la Russie. En particulier, il a déploré que ce dialogue se soit converti en un véritable procès plutôt qu'en un moyen de parvenir à des résultats mesurables et tangibles.

Tout en se félicitant des récents cas d'amnistie, le Parlement a appelé la Russie à abroger totalement la loi fédérale interdisant la «propagande de relations sexuelles non traditionnelles» et les lois qui limitent les droits de l'homme et, notamment, la liberté d'expression et de réunion en ce qui concerne l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Dans le cadre de la programmation en cours de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et des instruments financiers d'appui aux organisations de la société civile et aux autorités locales (OSC/AL), la Commission a été invitée à déployer des efforts bien plus importants pour venir en aide à la société civile opprimée, en multipliant par deux le montant des dotations financières en faveur de ce pays.

Politique étrangère : dans ce domaine, le Parlement a demandé à la Russie :

- d'adopter une approche constructive lors de la conférence de Genève II sur la Syrie, l'objectif étant de trouver une solution politique au conflit ;
- de revenir sur la reconnaissance de la sécession des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud; les députés ont invité la Géorgie et la Russie à engager des pourparlers directs sans conditions préalables sur une série de sujets, par l'intermédiaire, si nécessaire, d'un tiers mutuellement acceptable, en complément au processus de Genève ;
- de respecter les engagements pris en 1996 au Conseil de l'Europe et reflétés dans les décisions du sommet de l'OSCE en ce qui concerne le retrait des troupes et de l'armement russes du territoire de Moldavie, et à se montrer constructive au sein du groupe de Minsk pour dégager une solution au conflit persistant au Haut-Karabakh.